

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
3e séance
tenue le
lundi 13 octobre 1997
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

ORGANISATION DES TRAVAUX

DÉBAT GÉNÉRAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.3
20 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

1. Le PRÉSIDENT informe la Commission que le Groupe des États africains a approuvé la candidature de M. Abdellatif (Egypte) au poste de vice-président.
2. M. Abdellatif (Egypte) est élu vice-président par acclamation.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.2/52/1 et A/C.2/52/L.1/Rev.1)

3. Le PRÉSIDENT, après avoir signalé une proposition de changement dans le programme de travail, déclare avoir cru comprendre que la Commission souhaite adopter le projet de programme de travail de la Deuxième Commission contenu dans le document A/C.2/52/L.1/Rev.1, tel qu'il a été modifié oralement.

4. Il en est ainsi décidé.

5. Le PRÉSIDENT déclare qu'à l'issue des consultations officieuses, il a été proposé un certain nombre de thèmes afin d'axer le débat sur divers points de l'ordre du jour. Cette proposition n'exclut en rien le droit des délégations de s'exprimer sur tout autre thème qu'elles jugeraient approprié. Les thèmes pour le point 95 de l'ordre du jour (questions de politique macro-économique) sont : 1) l'amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement, en particulier les moins avancés; 2) les flux financiers sur les nouveaux marchés; et 3) la réunion d'une conférence internationale sur le financement du développement. Pour le point 96 de l'ordre du jour (questions de politique sectorielle), ce sont : 1) le développement des petites et moyennes entreprises et coopératives et leur contribution au développement durable; 2) la mise en application des résultats du Sommet mondial de l'alimentation en matière d'autonomie et de sécurité alimentaires; et 3) la coopération pour le développement industriel dans le contexte de l'économie mondiale. Le thème du point 97 de l'ordre du jour (développement durable et coopération économique internationale) fait l'objet d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des questions traitées à la Conférence internationale sur la population et le développement. Pour le point 98 de l'ordre du jour (environnement et développement durable), les thèmes sont : 1) la sécheresse et la désertification; 2) la mise au point, le transfert et le financement de technologies écologiquement rationnelles; 3) la prévention des catastrophes naturelles; et 4) la relation entre l'Assemblée générale et les conventions relatives à l'environnement. Enfin, les thèmes pour le point 99 de l'ordre du jour (activités opérationnelles de développement) sont : 1) le financement des activités opérationnelles de développement; et 2) l'efficacité de l'aide au développement, y compris son incidence sur le renforcement des capacités nationales.

DÉBAT GÉNÉRAL

6. Le PRÉSIDENT considère qu'à la session en cours la Commission devrait tirer le meilleur parti possible de son très intéressant ordre du jour et proposer des accords et recommandations qui auraient un effet bénéfique pour tous les États Membres. La question du financement du développement, tout comme d'autres

questions macro-économiques importantes, telles que le commerce et la technologie, doivent demeurer des points fondamentaux inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'Organisation des Nations Unies est la seule instance où il est possible de traiter des questions macro-économiques de façon détaillée et coordonnée et de leur donner un contenu politique et moral. La coopération internationale ne peut être fondée sur l'avantage mutuel et l'intérêt commun et doit également répondre à un souci de justice qui s'exprime dans les obligations des plus favorisés à l'égard de ceux qui le sont moins.

7. Il ne faut pas négliger l'importance d'un certain nombre de résolutions et décisions - y compris celle relative à l'Agenda pour le développement - adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social au sujet de la nécessité d'une plus grande coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières et commerciales internationales, en particulier celles de Bretton Woods. Les États Membres doivent insister pour que le dialogue sur les mesures à prendre concernant les grandes questions économiques internationales s'inscrive dans le cadre de l'ONU, avec la participation des institutions financières internationales. Pour institutionnaliser et consolider ce dialogue, il serait bon de renforcer le débat de haut niveau au Conseil économique et social et d'établir un lien entre certaines réunions du Conseil et celles des mécanismes intergouvernementaux de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Le Conseil a un rôle de premier plan à jouer dans la reprise et l'institutionnalisation du dialogue ainsi que dans la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement car il a été expressément institué par la Charte pour coordonner les politiques et les actions, y compris celles des institutions spécialisées, dans les domaines économique et social.

8. La Deuxième Commission abordera également la question de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Toutes les activités dans le domaine de la coopération économique internationale et du développement doivent être liées d'une façon ou d'une autre aux efforts en vue d'éliminer la pauvreté et de relever le niveau de vie de la population mondiale. Le secteur public devra continuer à jouer un rôle essentiel à cet égard. Au titre du point sur l'environnement et le développement durable, la Commission examinera la mise en application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et les résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'examen par la Commission des progrès accomplis dans l'application des conventions sur la désertification et la sécheresse, les changements climatiques et la diversité biologique favorisera la relance du dialogue Nord-Sud car les questions d'environnement mettent en relief l'interdépendance et la fragilité de la communauté mondiale.

9. M. DESAI (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) estime que les perspectives qui s'offrent à l'économie mondiale permettent de faire preuve d'un optimisme prudent mais sont également source de profondes préoccupations. Même si 21 pays africains devraient en principe connaître un taux de croissance de 5 %, voire davantage, les perspectives à moyen terme pour l'Afrique sont limitées : les courants d'aide restent stationnaires, les investissements étrangers directs sont modiques et le poids de la dette est source de graves préoccupations. La croissance dans les pays en développement d'Asie devrait se poursuivre à un rythme un peu plus lent en raison des

aménagements nécessités par la récente tourmente financière. En Amérique latine, la croissance devrait s'accélérer et la stabilité se renforcer. Les résultats économiques des pays en transition sont très variables. Certains pays d'Europe orientale, en pleine croissance, sont parvenus à réduire l'inflation, tandis que d'autres, qui en sont encore au tout début de la stabilisation et de la refonte de leurs structures, reçoivent relativement peu d'investissements étrangers directs.

10. Même si, de façon générale, la situation du groupe des pays en développement en tant que débiteur net a continué de s'améliorer en 1996, un grand nombre de ces pays, s'agissant surtout des pays africains à faible revenu, restent très endettés. La nouvelle initiative en vue d'alléger la dette d'un groupe de pays pauvres très endettés répond à la nécessité d'établir un cadre d'ensemble fondé sur un partage équitable des charges entre tous les créanciers afin de ramener l'endettement de ces pays à un niveau supportable. Au cours de l'année écoulée, un certain nombre de pays ont été ou devraient être admis à bénéficier d'une aide dans le cadre de cette initiative. Toutefois, celle-ci ne sera totalement couronnée de succès que si tous les créanciers apportent des ressources supplémentaires, et consentent notamment à des facilités de trésorerie, si les critères d'admissibilité sont appliqués avec plus de souplesse, et si un grand nombre de pays peuvent bénéficier en temps voulu d'un allègement de leur dette.

11. En 1996, les transferts nets de fonds en faveur des pays en développement se sont chiffrés à 87 milliards de dollars : ceux du secteur public ont légèrement diminué tandis que ceux du secteur privé ont continué à augmenter, à destination surtout de l'Asie et de l'Amérique latine. La plupart des pays en développement à faible revenu ne pouvant avoir accès à des quantités importantes de fonds internationaux privés sont restés tributaires d'un financement public de plus en plus limité. Contrairement aux apports financiers du secteur privé, l'aide publique au développement (APD) a diminué en termes réels. Pour les pays les moins avancés, qui reçoivent surtout des fonds extérieurs par le biais de l'APD, le problème est particulièrement grave car les apports en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont beaucoup diminué en termes réels pendant la première moitié des années 90. Avec la fin de la guerre froide, certains pays donateurs ont revu leurs larges engagements au titre de l'APD. De surcroît, une grande partie de l'APD initialement prévue pour des programmes ordinaires de développement a été utilisée pour répondre aux besoins croissants de financement au titre des situations d'urgence et de l'aide humanitaire.

12. Comme les pays en développement peuvent de plus en plus faire appel aux fonds d'investissement internationaux, certains se sont retrouvés à la merci de renversements soudains des courants financiers et de leurs contrecoups sur des pays se trouvant dans une situation similaire. On s'accorde de plus en plus à penser qu'il est absolument indispensable d'appliquer des politiques macro-économiques saines au niveau national et de mettre en place un secteur financier dûment contrôlé et réglementé pour créer un environnement qui soit de nature à attirer des courants de capitaux internationaux plus stables et à plus long terme et à réduire les risques de renversement brutal de ces courants. L'adoption de politiques et réglementations internationales pourrait également y contribuer pour beaucoup.

13. L'Agenda mondial pour le développement qui s'est dégagé des récentes conférences des Nations Unies a mis l'accent sur un large éventail d'objectifs. La mondialisation et l'intégration des marchés financiers, de même que l'adoption dans les pays en développement de politiques à large perspective orientées vers l'extérieur, se sont traduites par une très forte augmentation des courants financiers en direction de certaines parties du monde en développement. Toutefois, la nature et la composition de ces courants ne répondent pas, semble-t-il, aux priorités mises en évidence dans l'Agenda mondial. Il est regrettable que les courants d'APD soient en diminution alors même que l'on s'est mis d'accord sur une approche par programme de la coopération pour le développement qui pourrait rendre cette aide plus efficace. Le débat sur le financement du développement à la Deuxième Commission va donc revêtir une importance décisive dans la mesure où il permettra de dégager une orientation et de renforcer les engagements.

14. L'intégration croissante de l'économie mondiale a renforcé les interactions entre les politiques macro-économiques, commerciales, financières et de développement. De surcroît, les débouchés et les risques associés à la mondialisation sont inégalement répartis entre les pays et entre différents groupes de population à l'intérieur d'un même pays. Une répartition plus équitable des avantages et l'atténuation des risques exigent une gestion attentive des politiques publiques et une meilleure coordination des politiques nationales et mondiales applicables aux marchés. Dans l'environnement économique actuel, la question de la cohérence des actions à entreprendre revêt une importance primordiale pour tous ceux qui participent à l'économie mondiale, en particulier les pays en développement. On a besoin d'un mécanisme qui renforce l'impact et l'influence, sur le fonctionnement d'autres instances décisionnelles, des méthodes de grande envergure utilisées par l'Organisation pour l'élaboration des politiques. C'est le contexte dans lequel doit s'inscrire l'examen par la Deuxième Commission des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et du rôle que le Conseil économique et social est appelé à jouer en servant de cadre à un dialogue de haut niveau et en assurant une certaine coordination.

15. La notion de développement durable est peut-être la contribution la plus importante faite par l'Organisation des Nations Unies au consensus mondial sur le développement. La dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale a mis en évidence le grand intérêt politique que la communauté internationale porte aux objectifs du développement durable partout dans le monde ainsi que sa volonté d'atteindre ces objectifs. Le nouveau programme de travail de la Commission du développement durable prévoit un débat de politique, des échanges de données d'expérience et l'élaboration de modes d'action communs dans des secteurs économiques précis qui ont des liens étroits avec l'environnement et les ressources naturelles.

16. L'un des résultats importants de la session extraordinaire a été la décision d'établir le Forum intergouvernemental sur les forêts. A la première réunion du Forum, tenue récemment, les gouvernements ont réaffirmé leur volonté politique d'aller de l'avant et de parvenir à un consensus mondial dans ce domaine. Les résultats obtenus à l'issue de la session extraordinaire et le travail que doit accomplir la Commission du développement durable au cours des prochaines années peuvent également déboucher sur une plus grande coopération

dans des domaines tels que l'utilisation durable de l'eau douce et la gestion de l'énergie.

17. La prochaine session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques montrera de façon décisive si les gouvernements sont résolus ou non à concilier les intérêts des riches et puissants et les préoccupations des pauvres et faibles. Les pays développés, qui ont les taux les plus élevés d'émissions de gaz à effet de serre par habitant et la capacité économique et technologique de résoudre le problème, devraient en principe se mettre d'accord sur des objectifs juridiquement contraignants en vue de réduire sensiblement ces émissions dans des délais bien précis.

18. Le Sommet mondial pour le développement social de 1995 a réorienté la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et le chômage en accordant moins de poids aux filets de protection pour mettre davantage l'accent sur les facteurs structurels et privilégier la responsabilisation. C'est à chaque pays qu'il incombe d'éliminer la pauvreté absolue, de donner du travail à tous ceux qui en ont besoin et d'assurer la participation de chacun, sans discrimination, à l'action sociale et à l'action politique. La mise en place d'un environnement économique et politique propice, le soutien à apporter aux efforts nationaux par des actions de mobilisation et l'octroi d'une aide relèvent de la politique mondiale, et il est important d'avoir une idée précise de ce que peut accomplir telle ou telle partie du système des Nations Unies avec le plus d'efficacité. La décision de lancer une décennie pour l'élimination de la pauvreté donne à la communauté internationale l'occasion d'instituer un partenariat homogène entre les multiples organisations mondiales qui traitent des questions de développement.

19. En ce qui concerne la réforme, la consolidation des organes du Secrétariat dans le domaine économique et social et leur coordination ont déjà commencé. Le but recherché par le Secrétaire général en créant le nouveau Département des affaires économiques et sociales est de mettre en place un département à l'écoute des besoins des États Membres et capable de mobiliser des moyens d'action avec souplesse pour résoudre les problèmes tout en offrant aux mécanismes intergouvernementaux compétents une analyse diversifiée et multidisciplinaire, suscitant ainsi des conditions favorables pour répondre aux besoins de la société civile.

20. M. MWAKAWAGO (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que, même si l'économie mondiale ne cesse de progresser, l'écart entre les riches et les pauvres s'amplifie aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux, et les mouvements de capitaux vers les pays en développement restent imprévisibles. Etant donné le caractère contrasté et les effets dommageables de ces évolutions, il faut imprimer un nouvel élan aux partenariats et veiller à l'exécution des engagements de coopération internationale pour mettre les pays en développement en mesure de tirer efficacement profit du couple que forment la mondialisation et la libéralisation. A cet égard, l'achèvement des négociations sur l'Agenda pour le développement constitue un point très important et positif dans l'évolution de la coopération internationale pour le développement. Ces négociations ont permis d'établir des lignes directrices pour mettre en place le partenariat le plus souhaitable et le plus efficace possible aux fins de la coopération pour le

développement. Toutefois, pour que l'Agenda ait réellement un sens et soit crédible, les États Membres doivent s'engager à l'appliquer dans son intégralité et de façon constructive dans les plus brefs délais.

21. L'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre des décisions, recommandations et engagements adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont mis en relief le peu de progrès accompli dans la réalisation des principaux objectifs fixés au Sommet sur la Terre, et cela principalement parce que les pays développés ne se sont pas acquittés de leurs obligations quant à la fourniture de ressources financières supplémentaires et au transfert de technologie. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de la double initiative prise par le Secrétaire général de renforcer et de stimuler le fonctionnement et les opérations de l'Organisation et note que la réforme de l'ONU est à l'étude dans divers contextes depuis un certain temps.

22. Soulignant la nécessité d'honorer ses engagements, M. Mwakawago fait observer que le volume des fonds affectés par les pays développés aux pays en développement est extrêmement inquiétant. La part de l'aide publique au développement dans le produit national brut des pays faisant partie du CAD a fortement baissé et s'est trouvée ramenée de 0,33 % en 1992 à 0,25 % en 1996; l'objectif global fixé en 1970 était de 0,7 %. La part de l'aide aux pays les moins avancés est tombée de 0,09 % en 1990 à 0,06 % en 1995 alors que l'objectif fixé à 0,15 % devait passer à 0,2 % pour l'an 2000. Il faut absolument enrayer cette baisse des courants d'APD.

23. Les efforts de développement des pays en développement se trouvent sérieusement compromis par l'obligation qu'ils ont de réserver une partie importante de leur budget national pour le service de leur dette extérieure. À cet égard, comme les diverses mesures d'allégement de la dette n'ont pas permis de réduire cet endettement, il convient de trouver une solution efficace, équitable, propice au développement et durable aux problèmes de la dette extérieure et du service de la dette de ces pays.

24. Il faut apporter un soutien financier et technique sur le long terme, y compris sous forme de transfert de technologie des pays développés aux pays en développement et améliorer les relations commerciales entre les uns et les autres. Il faut également que les pays en développement participent véritablement et à part entière à la prise de décisions économiques au niveau international. Seul un système commercial multilatéral équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible peut améliorer le commerce et le développement des pays en développement. Les réformes de politique commerciale entreprises par les pays en développement risquent d'être réduites à néant si les pays développés ne prennent pas des mesures d'ajustement structurel constructives qui ouvriront plus de débouchés aux exportations des pays en développement. À cet égard, il convient que les pays développés respectent les engagements qu'ils ont pris concernant la libéralisation des échanges dans les secteurs dont les exportations présentent de l'intérêt pour les pays en développement, par exemple les textiles et l'agriculture. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement apporte un appui décisif aux pays en développement dans les négociations en cours et à venir portant sur le commerce et le développement, et son rôle doit être renforcé. De plus, il est nécessaire que l'Organisation mondiale du commerce soit véritablement universelle.

25. Il faut de toute urgence qu'Action 21 soit largement appliquée. Les pays développés en particulier doivent absolument manifester leur volonté politique de s'acquitter concrètement des engagements qu'ils ont pris au titre d'Action 21 dans le domaine des ressources financières. Il est nécessaire d'accroître les ressources allouées au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et il faudrait que les possibilités d'utilisation des ressources de ce fonds soient plus souples afin qu'un plus grand nombre de pays puissent en bénéficier.

26. Le Groupe des 77 et la Chine sont vivement préoccupés par la persistance de la situation critique qui règne en Afrique, où les pays doivent faire face à une diminution de l'APD, à une baisse des prix des matières premières, à l'insuffisance des investissements étrangers et à un endettement extérieur insupportable. Il faut prêter une attention particulière aux problèmes des pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement et leur apporter un soutien.

27. Le Groupe des 77 et la Chine considèrent que la coopération économique et technique entre pays en développement fait partie intégrante et constitue un volet essentiel de leurs efforts en vue de favoriser la croissance économique, de renforcer les capacités technologiques et d'accélérer le développement.

28. M. GRAFF (Luxembourg), parlant au nom de l'Union européenne ainsi que de la Bulgarie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Slovaquie, et aussi de la Norvège, estime que les propositions du Secrétaire général concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies représentent un ensemble équilibré qui prend en compte les différents intérêts en jeu. L'Union européenne salue l'esprit positif avec lequel toutes les délégations se sont engagées à les examiner. Toutefois, l'objectif de la réforme n'est pas de réduire les coûts, mais de transformer l'Organisation en un instrument beaucoup plus efficace au service de tous les peuples du monde.

29. Les différentes régions du monde ont bénéficié d'une croissance économique continue, bien que les bénéfices ne soient pas répartis de façon équitable. Les pays les moins avancés, particulièrement en Afrique, continuent de souffrir des problèmes de marginalisation et de vulnérabilité. À cet égard, la communauté mondiale doit prendre les mesures nécessaires afin que l'ensemble des pays et des couches sociales profitent des bénéfices de la mondialisation. L'Union européenne attend donc avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la convocation d'un débat de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance. Ce débat complétera celui que le Conseil économique et social vient de tenir sur la question de la promotion d'un environnement favorable au développement.

30. Étant donné que plus d'un cinquième de la population mondiale, dont la majorité sont des femmes, doit survivre avec moins de 1 dollar par jour, la lutte contre la pauvreté doit rester l'objectif suprême de tous les débats de la Commission. La proclamation de la Décennie des Nations Unies en faveur de l'éradication de la pauvreté rappelle que cette question doit être abordée de façon urgente.

31. Les Nations Unies ont un rôle unique à jouer en matière de coopération internationale dans les secteurs économique et social, encourageant le progrès

en faveur du développement durable axé sur la personne humaine, qui s'est exprimé lors de différentes conférences. L'examen des suites à donner à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur l'alimentation ou les débats à venir sur le bilan à mi-parcours de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement doivent confirmer l'approche d'un suivi cohérent de l'ensemble des grandes conférences internationales. L'importance d'un tel suivi doit aussi être reconnue au sein du système des Nations Unies. En ces temps de ressources limitées, les fonds et programmes doivent concentrer leurs activités vers les objectifs définis dans le cadre de la stratégie commune de mise en oeuvre des résultats des grandes conférences coordonnées par le Conseil économique et social.

32. L'Union européenne se réjouit des progrès obtenus dans la mise en oeuvre des conventions relatives à la désertification, aux changements climatiques et à la biodiversité et prend note des éléments nouveaux qui se dégagent des mécanismes de ces conventions. L'Union continuera à jouer, comme par le passé, un rôle actif dans les futures conférences des parties de ces différentes conventions. Elle oeuvrera à cet égard en faveur de l'adoption, au cours de la prochaine réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Kyoto, de limitations substantielles pour les émissions de gaz à effet de serre. De récents événements ont souligné l'importance d'engager une réflexion sur les dispositifs d'alerte rapide, telle que le propose l'Union européenne, afin de prévenir des catastrophes écologiques.

33. Indépendamment de l'importance que revêt l'aide au développement, celle-ci ne peut se substituer à la mobilisation de ressources nationales et d'investissements étrangers. L'aide publique au développement demeure une source majeure de financement extérieur pour les pays en développement, notamment les pays d'Afrique et les pays les moins avancés, et l'Union européenne s'efforcera d'honorer l'engagement qu'elle a pris d'atteindre l'objectif convenu de consacrer dès que possible 0,7 % de son produit national brut à l'aide publique au développement. A ce propos, l'actuelle tendance à la baisse du pourcentage du PNB alloué à l'aide publique au développement ne laisse pas d'être préoccupante. L'Union européenne est prête à intensifier ses efforts en vue de la renverser, compte tenu de la nécessité de renforcer la qualité et l'utilité de cette aide. Dans un esprit de coopération mondiale, tous les pays devraient s'attaquer aux causes profondes de cette diminution. Par ailleurs, des stratégies devraient être mises au point pour accroître l'aide que les donateurs apportent aux programmes d'assistance et redonner vie aux engagements qu'ils ont pris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

34. Un nouveau partenariat devrait être basé sur la reconnaissance que le financement du développement est une responsabilité conjointe et se refléter dans une distribution plus large et plus équitable des charges. La qualité et l'impact de l'aide devront être augmentés en éliminant notamment la duplication des efforts.

35. La question de la dette des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés doit continuer à retenir l'attention de la communauté internationale afin de trouver des solutions. L'initiative en faveur des pays les plus endettés est un pas dans cette direction.

36. S'agissant de l'organisation des travaux de la Commission, il est important que celle-ci se tienne à l'écoute des évolutions économiques, sociales et environnementales et qu'elle en tienne pleinement compte dans ses délibérations. L'Union européenne se félicite des efforts entrepris depuis l'adoption de la résolution 50/227 pour que la Deuxième Commission soit en mesure de s'acquitter pleinement de ses responsabilités et encourage l'actuel bureau à continuer sur cette voie. Elle soutient les efforts déployés en vue d'organiser des tables rondes et des réunions d'information sur différentes grandes questions d'actualité internationale, auxquelles participeront des invités de marque. Ces réunions permettent aux délégations d'approfondir leurs connaissances sur ces questions. L'innovation introduite par le bureau sortant de demander aux membres du Secrétariat présents de réagir directement aux points soulevés par les délégations dans leurs interventions a permis d'avoir des débats plus interactifs et mérite d'être reconduite.

37. Le regroupement de sujets similaires sous un même point de l'ordre du jour, ainsi que le choix des thèmes principaux sous chaque groupe de questions sur lesquelles seront axés les débats de fond permettent à la Commission d'aborder la question du développement durable sous une approche plus intégrée. L'objectif à moyen terme est d'examiner de façon intégrée les questions similaires qui sont à l'ordre du jour de la Deuxième et de la Troisième Commissions. L'Union européenne soutient l'idée d'avoir des consultations informelles afin d'identifier les thèmes susceptibles de faire l'objet de résolutions de la Deuxième Commission.

38. M. MARRERO (États-Unis d'Amérique) rappelle que le thème implicite de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale est la réforme, domaine dans lequel la Deuxième Commission a acquis une grande expérience à la faveur de la négociation et de l'application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale. Le travail de la Commission porte sur un thème distinct qui sert de fil conducteur, le développement durable, qui comporte trois volets interdépendants et agissant en synergie, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Une bonne gestion des affaires publiques, une administration qui soit représentative, transparente, responsable, juste et convenablement encadrée, est un préalable au développement durable.

39. La contribution de l'administration publique à la mise en place d'un environnement propice au développement mérite une attention constante. Certes, l'aide au développement joue un rôle important de catalyseur, mais c'est le secteur privé qui a été et qui demeure le moteur de la croissance et, pour que le secteur privé puisse prendre racine et prospérer, il est nécessaire de favoriser une bonne gestion des affaires publiques. Le Rapport sur le développement dans le monde de 1997 et les études de la Banque mondiale ont établi un lien explicite entre la qualité de cette gestion et l'efficacité économique des États. Le premier exemple d'action mondiale dans le domaine de la gestion des affaires publiques est la célèbre Déclaration sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales, adoptée à la cinquante et unième session.

40. Les États-Unis sont fiers de leurs efforts de libéralisation du commerce et des investissements aux niveaux bilatéral, régional et international en vue de favoriser la mise en place d'un système financier international solide et stable

et d'encourager des politiques favorisant les mécanismes du marché dans les pays en développement et les pays en transition. Ils ont également lancé une grande initiative en faveur du développement en Afrique. La mondialisation a son prix mais celui-ci peut être réduit au moyen de politiques économiques, sociales et financières judicieuses. Les pays en développement, même les plus pauvres d'entre eux, tirent de plus en plus profit de l'intégration mondiale. Toutefois, il se peut qu'une politique judicieuse ne suffise pas pour que les plus pauvres parmi les pauvres recueillent les fruits de l'intégration économique, et c'est ce qui explique l'adoption de l'Initiative concernant la dette des pays pauvres très endettés, qui tient compte du fait que ces pays ont encore besoin d'une aide supplémentaire.

41. Bien que le secteur privé soit le principal moteur de la mondialisation, il incombe aux gouvernements de s'assurer que les bienfaits de cette mondialisation soient répartis de façon socialement équitable. Les États-Unis considèrent que le moment est venu de définir un noyau de règles de travail applicables dans une économie mondialisée. Il faut faire davantage pour protéger les droits fondamentaux des travailleurs, s'agissant, par exemple, du droit à la liberté d'association et à la négociation collective, de l'interdiction du travail forcé et de l'exploitation du travail des enfants, ainsi que du principe de la non-discrimination sur le marché de l'emploi. Dans ce domaine, le travail de la Commission est inextricablement lié à celui de la Troisième Commission, et il est nécessaire de mettre en place des moyens de renforcer ces liens, ainsi que le demande la résolution 50/227.

42. Il ne peut y avoir de développement durable sans partenariat entre le secteur public et le secteur privé, et l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle décisif dans la mise en place de cette complémentarité. La récente session extraordinaire de l'Assemblée générale est un bon exemple de la façon dont l'Organisation peut amener le secteur public et le secteur privé à chercher ensemble des solutions aux grands problèmes mondiaux. M. Marrero se prononce pour l'instauration d'un esprit de partenariat qui apporterait la preuve qu'une réforme de l'Organisation des Nations Unies peut faire toute la différence dans l'étude des questions qui revêtent une importance cruciale pour l'amélioration de la qualité de vie de tous les peuples.

43. M. ABDULLAH (Bangladesh) fait observer que, si la croissance a été plus forte au cours de l'année écoulée que depuis bien longtemps dans l'ensemble des pays en développement, l'écart entre pays riches et pays pauvres ne cesse de grandir. De même, le commerce mondial s'est énormément développé depuis quelques années grâce à la libéralisation des échanges, mais les pays les moins avancés en restent pratiquement exclus car ils ne peuvent accéder aux marchés et se trouvent limités sur le plan de l'offre. De ce fait, leur part a été réduite de moitié par rapport à ce qu'elle était il y a 20 ans.

44. Il est très inquiétant de voir l'aide allouée par les pays donateurs les plus traditionnels continuer à se réduire alors que ces pays ont de plus en plus les moyens de l'augmenter. La plupart des pays en développement à faible revenu ont entrepris de vastes réformes de leurs structures et de leur économie, et dans un grand nombre d'entre eux la démocratie s'est solidement implantée et la qualité de la gestion des affaires publiques fortement améliorée, leur donnant ainsi beaucoup plus de moyens d'action pour utiliser cette aide. Il est regrettable de voir les courants d'aide se raréfier alors même qu'ils pourraient

avoir le plus d'impact. Bon nombre de ces pays ont besoin de ressources extérieures pour créer les conditions propres à attirer les investissements étrangers directs.

45. Les mesures prises par les créanciers du Club de Paris pour réduire l'endettement des pays les moins avancés par le biais de l'Initiative concernant la dette des pays pauvres très endettés n'ont pas encore apporté de soulagements visibles. La délégation bangladaïsi demande que l'on fasse preuve de souplesse dans l'application de la période prise en compte afin qu'un plus grand nombre de pays puissent bénéficier à brève échéance d'un allègement de leur dette.

46. En conclusion, M. Abdullah fait observer que les possibilités de coopération régionale et de coopération Sud-Sud en particulier n'ont jamais été aussi grandes, en raison de la diversité des expériences de développement dans la région, et estime qu'elles doivent faire l'objet d'une étude approfondie.

47. M. WILMOT (Ghana) déclare que le renforcement récent de la croissance économique dans de nombreux pays d'Afrique devrait se poursuivre même si la région africaine va demeurer confrontée à de très difficiles choix de politique dans ses efforts en vue de renforcer la mobilisation et l'allocation des ressources, d'accroître l'épargne et l'investissement et de réduire sa marginalisation dans l'économie mondiale. Le système économique et commercial international favorise certes le développement des économies les plus solides mais n'est pas conçu pour renforcer les économies les plus faibles. La mondialisation et la libéralisation tant applaudies ont eu des effets négatifs pour les pays pauvres. Par exemple, la décision prise récemment par l'Organisation mondiale du commerce à l'encontre du régime d'importation des bananes, grâce auquel les bananes des Caraïbes bénéficiaient d'un accès préférentiel au titre de la Convention de Lomé, en faisant valoir que ce régime contrevenait aux règles du libre-échange mondial, met en péril les structures agro-économiques, sociales et politiques des pays de cette région. De telles situations ne pourraient se produire dans le monde développé, où les agriculteurs sont protégés par divers mécanismes de soutien à l'agriculture. Des mesures protectionnistes sont par ailleurs occultées sous le couvert d'un lien établi entre le commerce d'une part, le droit de l'environnement et celui du travail de l'autre. L'avantage concurrentiel dont bénéficiaient les pays les plus pauvres sous forme de travail bon marché se trouve remis en cause par des approches moralistes à l'égard des conditions d'emploi. Tout au long de l'histoire, dans les économies de subsistance, les jeunes, garçons et filles, ont travaillé pour aider à subvenir aux besoins de leurs familles. Les pays en développement pauvres doivent prendre une part active à la prise des décisions qui façonnent l'environnement économique international. Les principes de démocratie et de participation des collectivités dont on dit tant de bien pour favoriser le développement socio-économique au niveau national devraient également s'appliquer au niveau international.

48. Le Ghana demande instamment aux pays développés d'enrayer la tendance à la baisse de l'aide publique au développement, d'accroître leur soutien aux programmes d'aide et de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris lors des conférences internationales d'apporter des ressources financières pour le développement. Dans bien des pays, l'aide publique au développement ne peut être remplacée par des capitaux privés.

49. Le Gouvernement ghanéen se réjouit de l'Initiative concernant la dette des pays pauvres très endettés mais estime qu'il faut faire davantage pour augmenter le nombre des pays admis à en bénéficier et réduire les délais d'admissibilité. Il souscrit lui aussi à la demande de réunion d'une conférence internationale spéciale consacrée à la recherche de solutions aux problèmes du financement du développement, y compris les investissements étrangers directs et le transfert de ressources en général entre pays développés et pays en développement. L'Afrique, continent où le besoin de ressources financières pour le développement se fait le plus sentir, a souvent été un exportateur net de capitaux vers les pays développés. Des efforts particuliers sont indispensables pour aider les pays africains à renforcer les conditions propices à l'investissement sur le plan national et à mettre en place des mesures d'incitation des investissements, afin de remédier à ce déséquilibre et au manque de ressources pour le développement.

50. Les propositions de réforme du Secrétaire général font de la promotion de la coopération internationale pour le développement économique et social l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. La délégation ghanéenne considère elle aussi qu'il est nécessaire de replacer le développement parmi les grandes priorités de l'Organisation car elle estime que les déséquilibres constatés dans l'économie mondiale et le caractère inéquitable de la répartition des richesses sont la cause de bien des conflits à travers le monde. C'est pourquoi il faut renforcer l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle puisse s'attaquer plus sérieusement à tous les problèmes qui font obstacle au développement. La solution de ces problèmes exige la manifestation d'une forte volonté politique d'appliquer les mesures recommandées lors des grandes conférences internationales des années 90.

51. M. ANOJABA (Namibie) rappelle que les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies constituent un complément essentiel aux efforts de développement des pays en développement. C'est pourquoi la réforme doit non pas porter atteinte aux fonds et programmes mais plutôt les mettre davantage à l'écoute des besoins des pays en développement. Les réformes doivent prendre en compte la grande diversité des économies des pays en développement et leur manque de ressources. L'examen triennal auquel l'Assemblée générale procédera à sa cinquante-troisième session doit également porter sur la diminution des engagements de financement du système de développement des Nations Unies.

52. Les pays en développement doivent réussir à surmonter les pièges de la mondialisation et de la libéralisation; on constate certes un transfert positif net des ressources en direction des pays en développement dans leur ensemble, mais ces ressources se sont concentrées sur un petit nombre de régions seulement. De nombreux pays en développement continuent d'utiliser une bonne partie de leurs recettes d'exportation pour rembourser leur dette. C'est pourquoi il faut renforcer les politiques visant à favoriser la prospérité économique de l'Afrique par une aide extérieure et un environnement extérieur favorable. Le débat de la Deuxième Commission sur cette question devrait s'appuyer sur les conclusions concertées lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social.

53. La Namibie applique une double stratégie destinée à lutter à la fois contre le chômage et la pauvreté : elle investit dans l'éducation, la formation et d'autres services sociaux et elle crée un environnement économique favorable

pour le secteur privé. Convaincue que l'État a un rôle de premier plan à jouer dans une économie de marché, la délégation namibienne attend avec grand intérêt le débat de la Commission qui portera sur les grandes orientations publiques dans une économie en voie de mondialisation.

54. "La pauvreté, l'environnement et le développement" et "la pauvreté, les droits de l'homme et le développement" sont des thèmes judicieux pour lancer la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. La réforme ne doit pas cacher le fait que la plus grande des priorités, pour l'ONU, est d'éliminer la pauvreté et de développer les moyens d'action des pays en développement, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés. Dans ce contexte, la délégation namibienne se félicite de l'adoption de l'Agenda pour le développement, qui n'aborde pas de questions nouvelles mais envisage plutôt des questions anciennes sous un jour nouveau et en fait la synthèse. La mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre de ces recommandations revêt la plus grande importance. Les mesures adoptées par le Conseil économique et social pendant sa session de fond doivent s'accompagner d'efforts additionnels en vue de renforcer la participation des femmes au développement et en particulier de réduire la féminisation de la pauvreté en offrant aux femmes une égalité d'accès aux ressources économiques ou autres. Il faut supprimer les obstacles culturels et juridiques qui empêchent leur participation au développement sur un pied d'égalité.

55. La majorité de la population d'Afrique australe continue de vivre dans la pauvreté alors que les ressources naturelles abondent dans la région. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a mis en train une stratégie commune pour y promouvoir le commerce et les investissements. L'admission de la République démocratique du Congo et de la République des Seychelles va encore renforcer les moyens d'action de la SADC et développer ses possibilités, et la délégation namibienne attend avec intérêt le débat qui aura lieu au titre de cet alinéa.

56. Le programme national namibien de lutte contre la désertification s'appuie sur la collaboration des ministères de l'État, des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires et des partenaires de développement. La SADC a choisi l'Institut namibien de recherche sur le désert établi dans le désert du Namib comme centre de coordination pour la sous-région en vue de promouvoir la recherche, la formation et le renforcement des institutions. La délégation namibienne se félicite de l'achèvement de la première session de la Conférence des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification et demande à la communauté internationale de mobiliser des ressources appropriées pour aider les pays touchés, en particulier en Afrique, à appliquer la Convention.

57. Il faut également apporter un appui aux efforts déployés par les pays africains en vue d'atteindre les objectifs de la deuxième Décennie du développement industriel pour l'Afrique. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et la Commission économique pour l'Afrique ont un rôle de premier plan à jouer dans l'exécution des programmes de la Décennie. Faisant état de la forte mortalité féminine et infantile due à des infections liées à la procréation, M. Anojaba exprime le soutien de sa délégation à la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action du Caire.

58. M. AMMARIN (Jordanie) fait observer que, même si la croissance s'est accélérée dans le monde, comme le montre le rapport intitulé La situation économique et sociale dans le monde, 1996, cette accélération a été beaucoup plus lente récemment que pendant les années 80. Quelques pays en développement et pays développés ont vu leur économie s'améliorer et même leur croissance s'accélérer mais ils n'en demeurent pas moins confrontés à des problèmes de chômage de même qu'à une stagnation des salaires réels et des fonds publics affectés à divers programmes sociaux. Dans l'ensemble, la situation économique mondiale évolue plus lentement que la conjoncture internationale. Les engagements pris lors des grandes conférences internationales des années 90 - Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Sommet mondial pour le développement social, quatrième Conférence mondiale sur les femmes et Conférence internationale sur la population et le développement - n'ont pas encore été remplis.

59. Notant que la crise de l'endettement et les flux de ressources financières demeurent des obstacles majeurs à l'amélioration de la coopération internationale en faveur de la croissance économique, M. Ammarin demande instamment que la communauté internationale adopte des plans novateurs et d'orientation pragmatique afin de trouver des solutions aux grands problèmes de l'humanité.

60. Avec des ressources limitées, la Jordanie a pris des dispositions pour rester en phase avec l'évolution rapide de l'environnement international. Bien que très endettée, elle a rempli ses engagements vis-à-vis de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en adoptant un programme rigoureux d'ajustement structurel et des politiques de réforme économique, dont le coût social est élevé. Elle a accéléré le processus de privatisation dans le contexte de l'économie de marché, s'est développée au fil des décennies, a signé un traité de paix avec Israël, a signé et ratifié de grands traités internationaux et a élaboré un modèle de démocratie. Néanmoins, la croissance et le développement progressent lentement.

61. En conclusion, le partenariat mondial doit s'attaquer aux crises de l'endettement des pays en développement, financer le développement, promouvoir le commerce international, assurer le suivi des grandes conférences et des sommets et prendre en considération la situation économique critique de l'Afrique et la situation au Moyen-Orient, en particulier celle du peuple palestinien.

62. M. AUNG (Myanmar) dit que sa délégation approuve la déclaration du représentant de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et celle des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Elle attache une grande importance au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement économique et social. Du fait de son universalité, l'Organisation des Nations Unies est la plus qualifiée pour mener à bien les actions de développement.

63. La réforme de l'Organisation doit viser avant tout à relever les défis du XXI^e siècle; elle ne doit pas être le résultat de pressions. Toutes les propositions de réforme doivent être équilibrées, avec discernement, et davantage axées sur le développement. Elles doivent privilégier la

transparence, le pluralisme et la démocratie, en particulier lorsque les organismes centraux, les institutions et les organismes subsidiaires de l'Organisation sont amenés à prendre des décisions.

64. Des mesures ont été prises pour appliquer la stratégie de la dette exposée dans la résolution 51/164 de l'Assemblée générale, mais la situation n'en demeure pas moins critique dans de nombreux pays endettés. Il est de la plus haute importance d'agir en temps voulu pour donner suite aux grandes conférences des Nations Unies et aux sommets consacrés à la question de la dette extérieure. Constatant que la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale a donné des résultats décevants, M. Aung insiste sur le fait que les États Membres doivent continuer à travailler ensemble, dans un esprit de concertation mondiale, afin de parvenir à un développement durable pour les générations présentes et à venir.

65. Tout en approuvant les principes et programmes d'action issus des grandes conférences internationales des années 90, beaucoup de pays en développement se sont trouvés dans l'impossibilité, faute de ressources suffisantes, de les mettre en pratique. De surcroît, pour des raisons politiques qui n'entrent pas dans le cadre de ces conférences, les engagements pris d'apporter une aide financière aux pays en développement ne se sont pas matérialisés. La délégation du Myanmar demande instamment que soit mis un terme à l'imposition de conditions d'ordre politique.

66. M. LAVROV (Fédération de Russie) annonce que les indicateurs de croissance économique sont positifs dans un certain nombre de pays d'Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants, ce qui correspond à la tendance générale de l'économie mondiale. Pour la délégation russe, il importe que l'Organisation des Nations Unies intervienne dans le domaine de l'informatique, y compris sur Internet, ainsi que dans la mondialisation de la recherche scientifique et du développement technologique, qui influe fortement sur la croissance économique mondiale, sa régulation et sa gestion.

67. La délégation russe estime elle aussi que les efforts des pays en vue d'accroître leurs moyens d'action dans les domaines économique et social doivent être complétés par un soutien de la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies. Un environnement international de nature à faciliter la liberté d'accès aux marchés, aux ressources financières et à la technologie moderne, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, la réforme de l'économie ainsi que l'accroissement de la compétitivité des entreprises nationales constituent un préalable à l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

68. La Fédération de Russie a ressenti le besoin de ce soutien international lorsqu'elle a commencé à transformer son économie. Les changements de fond en comble indispensables pour mettre en place une économie de marché ont de profondes répercussions sur le secteur social et sur le niveau de vie de la population russe. De surcroît, la Fédération de Russie a dû faire face à une diminution massive de son produit intérieur brut et à une inflation à quatre chiffres et elle a dû également moderniser ses régimes économique et juridique. Aujourd'hui, six années plus tard, elle commence à connaître une certaine stabilité au niveau macro-économique. Son produit intérieur brut est déjà en équilibre, sa production industrielle a augmenté et sa balance commerciale est

satisfaisante. L'inflation s'est ralentie et la monnaie nationale est devenue plus forte. La part du secteur privé dans l'ensemble de la production s'établit actuellement à 75 %, et l'économie russe présente de ce fait plus d'attrait pour les investisseurs étrangers : l'afflux des investissements a plus que triplé sur les 12 derniers mois. La situation macro-économique actuelle a permis de prévoir un "budget en croissance" pour 1998. Cela dit, il reste à la Fédération de Russie d'énormes problèmes à résoudre, par exemple la stagnation des investissements intérieurs et la réforme du système fiscal.

69. L'une de ses grandes priorités est de parvenir à s'intégrer dans l'économie mondiale, ce qui lui permettra de participer de façon équitable au système commercial multilatéral et aux organisations financières et économiques internationales. À cet égard, elle est devenue membre de l'Organisation mondiale du commerce; son adhésion à l'Organisation de coopération et de développement économiques est entrée dans la phase pratique, et sa participation à part entière aux réunions du G-8, c'est-à-dire des pays industriellement développés, est à l'étude. La Fédération de Russie attache une importance particulière à sa participation aux travaux du Club de Paris, dont elle vient de devenir membre, ainsi qu'à l'accord qu'elle vient de conclure avec les banques créancières formant le Club de Londres. Le Gouvernement russe, qui porte un grand intérêt à la question de la dette extérieure, participera au financement de l'Initiative concernant la dette des pays pauvres très endettés.

70. La délégation russe souscrit en principe à la démarche adoptée par le Secrétaire général pour mener à bien la réforme. Les États Membres doivent se mettre d'accord sur les recommandations essentielles formulées par le Secrétaire général dans ce domaine. M. Lavrov note cependant que la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, qui donne de grandes orientations pratiques pour la restructuration de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et apparentés, n'a toujours pas reçu d'application. Il sera tout aussi important de veiller à la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'Agenda pour le développement. La délégation russe se félicite de la récente création du Forum intergouvernemental sur les forêts qui contribuera à l'établissement d'un consensus sur le cadre et les instruments juridiques à mettre en place pour créer un régime international propice à une utilisation à bon escient des forêts et à leur gestion dans une perspective durable. Il faut espérer que la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit avoir lieu à Kyoto en décembre parviendra à établir un consensus sur la stabilisation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À cet égard, M. Lavrov insiste sur l'importance du principe de l'universalité et de celui des responsabilités communes mais différenciées des parties. Enfin, la délégation russe s'associe aux efforts en vue de rationaliser l'ordre du jour de la Deuxième Commission et de réduire le nombre des projets de résolution qu'elle est amenée à adopter.

71. M. ABDELLATIF (Egypte) estime que la tendance actuelle à la mondialisation et à la libéralisation économique a des aspects à la fois positifs et négatifs. Comme on l'a fait observer, il est de l'intérêt de chacun que les bienfaits de la croissance économique soient aussi largement répartis que possible. Le danger tient au fait que des individus et des groupes risquent d'être marginalisés au sein des sociétés et que des pays tout entiers, surtout lorsqu'ils sont en développement, risquent de l'être au niveau mondial. Naturellement, la mondialisation et la libéralisation sont de façon générale

particulièrement bénéfiques pour les pays industrialisés; la rhétorique qui sous-tend les bienfaits de la mondialisation se fait plus discrète dès lors que les intérêts de ces pays se trouvent menacés. La liberté des échanges dans le domaine des textiles et des produits agricoles par exemple a été bloquée au profit des producteurs du Nord.

72. Placer tous les États sur un pied d'égalité au nom du libre-échange ne ferait qu'élargir le fossé déjà béant qui s'est creusé entre le Nord et le Sud. Les efforts déployés dans ce sens doivent être vus pour ce qu'ils sont, à savoir une tentative de préserver le statu quo. Un article récent sur les dangers de ce qui était qualifié de "Darwinisme social", c'est-à-dire la notion de survie des plus aptes seulement, s'applique aussi à la situation économique qui règne actuellement dans le monde.

73. M. Abdellatif note qu'une publication récente posait la question de savoir si la mondialisation n'était pas allée trop loin, en faisant valoir que le grand défi du XXI^e siècle consistera à trouver un nouvel équilibre entre les forces du marché et le bien-être de la société. L'auteur de cet ouvrage recommande de faire preuve d'une bonne dose de pragmatisme. Le même raisonnement pourrait s'appliquer au niveau international. Le principe de la coopération doit venir s'ajouter à celui de la concurrence.

74. La délégation égyptienne se prononce en faveur d'un dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le biais du partenariat, ainsi que l'envisage la résolution 51/174 de l'Assemblée générale, et elle attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'application de cette résolution.

La séance est levée à 13 h 5.